

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 22 avril 2025

Ligne de trésorerie - Convocation du : 15 avril 2025

montant total 17 000

000 € dont 9 000 000

€ affectés au budget

principal,

4 000 000 € au

budget de l'eau et 4

000 000 € au budget

de l'assainissement

N° BC_2025_0060

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

Excusés :

Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Marie-Jeanne MILLERET

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-12 de son annexe,

De manière à garantir une trésorerie suffisante, il est nécessaire de recourir à un ligne de trésorerie d'un montant total de 17 000 000 € affectée au budget principal, au budget de l'eau et au budget de l'assainissement.

Après consultation de différente banques et examen des offres, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Banque : Agence France Locale

Objet : ligne de trésorerie budget principal

Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages

Montant maximum : 9 000 000 €

Durée : 1 an après la date d'entrée en vigueur

Taux d'intérêt : Ester +marge 0,49 %

Base de calcul : Exact/360

Echéance : mensuelle

Durée : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur

Commission d'engagement: 0,08 % du montant souscrit

Commission de non utilisation : 0,10 %

Banque : Caisse d'épargne

Objet : ligne de trésorerie budget de l'eau

Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages

Montant maximum : 4 000 000 €

Durée : 1 an après la date d'entrée en vigueur

Taux d'intérêt : Fixe à 2,61 % ou Ester +marge 0,57 % (choix de l'index à chaque tirage)

Base de calcul : Exact/360

Échéance : trimestriel
Durée : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
Commission d'engagement: 1 250 euros
Commission de non utilisation : 0,03 %

- - - - -

Banque : Caisse d'épargne

Objet : ligne de trésorerie budget de assainissement
Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum : 4 000 000 €
Durée : 1 an après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt : Fixe à 2,61 % ou Ester +marge 0,57 % (choix de l'index à chaque tirage)
Base de calcul : Exact/360
Échéance : trimestriel
Durée : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
Commission d'engagement: 1 250 euros
Commission de non utilisation : 0,03 %

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le recours à des lignes de trésorerie d'un montant total de 17 000 000 € affectées au budget principal, au budget de l'eau et au budget de l'assainissement tel que détaillées ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les contrats et tous documents inhérents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.